

RÈGLEMENT
Jeu « ASTÉRIX & OBÉLIX : LE COMBAT DES CHEFS »
(JEU CONOURS)

La société The Source siège social: 162 boulevard de Magenta 75010 Paris, 825 139 660 R.C.S. Paris (ci-après « l'Organisateur ») organise pour le compte de sa cliente la société Netflix Services France SAS (siège social 11 pl Edouard VII, 75009 Paris RCS Paris B 843 655 549) (ci-après désignée « le Film ») un jeu-concours, gratuit sans obligation d'achat (ci-après désigné « Jeu »), dans le cadre de l'avant-première de la série Astérix & Obélix : Le combat des Chefs.

En participant au Jeu, chaque Participant (tel que défini ci-après) accepte et s'engage sans réserve, à respecter les présentes conditions générales (ci-après le « Règlement »), et accepte d'être lié par les décisions de l'Organisateur, au regard de l'interprétation du Règlement et des autres décisions relatives au Jeu.

1. Conditions relatives aux Participants

Le Jeu est ouvert aux personnes physiques majeures et aux mineures accompagnées de leur représentant légal résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des salariés et collaborateurs de l'Organisateur et de Netflix, et plus généralement de toute personne ayant participé à l'organisation du Jeu (« **les Participants** »).

2. Période du Jeu

Le Jeu se déroulera entre le 18 Avril 2025 à 18h et le 22 Avril 2025 à 12h (heure de France métropolitaine) (ci-après la « Période du Jeu »).

3. Modalités de participation au Jeu

Pour tenter de remporter une dotation, le Participant doit respecter les modalités suivantes :

- Se rendre sur le site internet asterixetobelixlecombatdeschefs-avantpremiere.fr;
- Compléter l'intégralité du formulaire; suite à cela, le Participant recevra un email de confirmation;
- Répondre à l'email de confirmation dans un délai de 24 heures après réception, pour rendre sa participation définitive.

Toute autre forme de participation ou toute participation incomplète ne sera pas prise en compte.

Toute Participation qui ne remplit pas toutes les caractéristiques et conditions relatives aux Participants et à la Participation sera considérée comme non valide.

4. Désignation des Gagnants

Un tirage au sort aura lieu le 22 Avril 2025, à l'issue duquel 100 participants (ci-avant et ci-après les « Gagnants ») seront sélectionnés. Pour être désigné Gagnant le participant devra avoir finalisé sa participation et donc avoir répondu à l'email de confirmation.

Dans l'hypothèse où les participants contactés ne finaliseraient pas leur participation, de nouveaux participants seraient alors tirés au sort et contactés.

5. Description de la Dotation

- 100x2 places pour l'avant-première de la série Astérix & Obélix : le combat des chefs (les participants mineurs devront être accompagnés de leur représentant légal), se déroulant le 29 avril 2025 à 18h30 au Cirque d'Hiver Bouglione de Paris, 116 rue Amelot, 75011 Paris.

La Dotation ne comprend pas :

- Les transferts vers et depuis le Lieu ;
- Les dépenses personnelles ;
- Les assurances (annulation, assistance et bagages notamment) ;
- Les activités, transferts et restauration non mentionnés au présent règlement ;

L'Organisateur se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation équivalente et/ou de caractéristiques proches sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Par ailleurs, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'annulation de l'Avant-Première.

6. Utilisation des Données Personnelles des Participants

Les Données Personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique par l'Organisateur, en qualité de responsable de traitement, domicilié au 162 boulevard de Magenta 75010 Paris.

7. Finalité

Les Données Personnelles sont collectées aux fins de l'organisation et de l'administration du Jeu sur la base légale de l'exécution du Règlement

8. Destinataires

Les Données Personnelles des Participants sont destinées dans la limite de leurs attributions à l'Organisateur, Netflix et à leurs sous-traitants.

Tous les Participants seront considérés comme ayant autorisé l'Organisateur à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans le cadre de leur participation.

En outre, les Données Personnelles fournies par le Participant ou en son nom peuvent être transférées aux mêmes fins à des tiers tels que les sociétés affiliées, fournisseurs de services qui peuvent être situés à l'extérieur de l'UE / EEE, des pays où la législation de protection des données diffère des normes de l'UE / EEE. Ces transferts sont opérés en conformité avec la Politique de confidentialité de l'Organisateur.

9. Durée de conservation

Les Données Personnelles fournies aux fins de participation sont conservées pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin du Jeu.

10. Droits des Participants

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez de droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation, portabilité, définition des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos Données Personnelles après le décès) sur les Données Personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits par courrier accompagné d'une copie de votre pièce d'identité auprès de : netflixfr@thesource.social

En cas de réclamation, vous pouvez saisir l'autorité de contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL, à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07).

11. Limitation de responsabilité

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'événement résultant de la connexion du Participant à Internet via le Site Web et/ou résultant de sa Participation au Jeu. En particulier, sous réserve de la loi applicable, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage subi de quelque manière que ce soit par les Participants, leurs équipements informatiques et/ou les données stockées sur ceux-ci, ou leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

Si pour une quelconque raison le Jeu ne se déroule pas comme prévu, à cause d'infection due à un virus informatique, bogues, falsification, intervention non autorisée, fraude, défaillance technique, erreur humaine, ou toute autre cause hors du contrôle de l'Organisateur : telle que guerre, pandémie, mesures d'urgence et susceptible d'altérer ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la conduite appropriée du Jeu, l'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout individu qui falsifie le processus, et d'annuler, d'interrompre, de modifier ou de suspendre le Jeu, et de laisser l'Organisateur choisir le Gagnant dans toutes les Participations éligibles reçues avant l'annulation ou l'interruption du Jeu.

En cas de circonstances imprévues, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer ou modifier tout ou partie des conditions du Jeu. Dans une telle hypothèse, les modifications nécessaires seront apportées au présent règlement.

Le Participant s'engage, dans les limites autorisées par la loi, à dégager et décharger définitivement l'Organisateur, et ses sociétés parentes, filiales, cessionnaires et employés, ainsi que toute entité ou personne associée au Jeu, de tout ou partie des réclamations, demandes, pertes et responsabilités de quelque nature que ce soit susceptibles de survenir pendant ou à la suite du Jeu, y compris de manière non limitative pertes de jouissance, coûts, retards ou toute autre perte ou tort de quelque nature que ce soit provoqués par, attribuables à, découlant de ou en rapport avec la Dotation.

Si un tribunal ou une autorité compétente décide que l'une des dispositions du présent Règlement est non valide, illégale ou inapplicable dans quelque mesure que ce soit, celle-ci sera, dans cette mesure uniquement, dissociée du Règlement, qui continuera d'être valide dans les limites autorisées par la loi.

Toute tentative de la part d'un Participant visant à endommager délibérément le Site Web, ou à affecter la conduite légitime du Jeu, peut être considérée comme une violation des lois pénales et civiles ; en cas de tentative de ce type, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts à cette personne dans les limites autorisées par la loi.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Jeu sans en indiquer les raisons et sans engager sa responsabilité en conséquence. Le présent Règlement s'appliquera au Jeu. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le Règlement à tout moment avant, pendant ou après la Période du Jeu.

Si la loi en vigueur n'autorise pas l'application de tout ou partie de la limitation de responsabilité précédemment énoncée, celle-ci s'appliquera uniquement dans les limites autorisées par la législation applicable.

Le Jeu est régi selon les lois applicables en France. Le Participant consent expressément à la soumission du Règlement et de son exécution et de sa participation au Jeu, à la juridiction exclusive des tribunaux français.

12. Frais de participation

12.1 Si le Participant n'a pas une connexion à internet gratuite ou forfaitaire :

Tout Participant peut demander le remboursement forfaitaire des frais de connexion liés à sa participation au Jeu correspondant au coût de quinze (15) minutes de connexion moyen au service web, soit un remboursement de 0,20 € T.T.C (un seul remboursement par Participant quel que soit le nombre de connexions du Participant).

Toute demande de remboursement devra être formulée, au plus tard trente (30) jours après la clôture du Jeu, le cachet de la Poste faisant foi, uniquement par courrier à : The Source, 162 boulevard de Magenta 75010 Paris

La demande devra préciser dans le motif de son courrier, demande de remboursement des frais du Jeu, l'intitulé du Jeu, le nom et le prénom du Participant, ainsi que la facture justifiant une connexion internet libre (et non pas forfaitaire ou illimitée) à partir de laquelle il s'est connecté au Site Web, son adresse email et son adresse postale ainsi que la date et l'heure à laquelle il s'est connecté pour participer au Jeu.

La demande devra être accompagnée d'un justificatif des frais occasionnés, d'un relevé d'identité bancaire ou postal, le remboursement étant effectué par virement bancaire.

L'affranchissement au tarif lent en vigueur (base 20 grammes) soit 1,16 € de la demande de remboursement sera remboursé sur demande à la même adresse.

12.2 Si le Participant a une connexion à internet gratuite ou forfaitaire :

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL, fibre optique ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au Site ou sur les réseaux sociaux et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

13. Publicité du Règlement

Le Règlement est disponible gratuitement à l'adresse (asterixetobelixlecombatdeschefs-avantpremiere.fr):

Il est également disponible en premier commentaire du post Instagram (inclure URL) faisant la promotion du Jeu.